

8 novembre 1999

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **SPÉCIALE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 8 novembre 1999 à 16:00 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE

ONIL COUTURE

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Messieurs les conseillers **JEAN McMASTER** et **JEAN-JACQUES BOISVERT** sont absent de leur siège.

Monsieur André Benoît, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., adjoint au greffe, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 1999-11-447 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- N. M. 1.2 DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AINSI QUE DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS SUÉRIEURS À 10 000\$
- 2. RÈGLEMENTS**
- 3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 4. AVIS DE MOTION**
- AM 4.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES ORDURE MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS VOLUMINEUX ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 448, 555 ET 634

8 novembre 1999

1999-11-448 4.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 833-1999 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES ORDURE MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS VOLUMINEUX ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 448, 555 ET 634

5. AFFAIRES COURANTES

1999-11-449 5.1 AUTORISATION DONNÉE D'ALLER EN SOUMISSION PUBLIQUE RELATIVEMENT À LA CUEILLETTE ET AU TRANSPORT DES DÉCHETS SOLIDES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES.

1999-11-450 5.2 LOCATION D'UNE AUTOMOBILE POUR LE SERVICE DE GESTION DU TERRITOIRE

N. M. 5.3 DEMANDE D'UTILISATION D'UN TERRAIN FAITE PAR LE CLUB SPORTIF DE BROMONT : PISTE BMX – BROMONT ET SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DUDIT TERRAIN

1999-11-451 5.4 DEMANDE POUR PROLONGER L'AUTORISATION D'ENTREPOSER DE LA TERRE VÉGÉTALE

1999-11-452 5.5 RÉPERTOIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES DE GRANBY ET RÉGION -- ÉDITIONS 2000 : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

1999-11-453 5.6 RÉOLUTION D'INTENTION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVEMENT À L'ÉVALUATION MUNICIPALE

6. AFFAIRES DU PERSONNEL

1999-11-454 6.1 RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES

7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

1999-11-455 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1999-11-447

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

8 novembre 1999

- le sujet numéro 5.3 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

N. M.

**DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE
LA VILLE AINSI QUE DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS
SUPÉRIEURS À 10 000\$**

Madame PAULINE QUINLAN, mairesse, lit son discours sur la situation financière de la Ville de Bromont. En voici le texte intégral :

**EXPOSÉ DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION
FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT**

LE 8 NOVEMBRE 1999

Chers citoyens et chères citoyennes,

En vertu de la loi, je vous présente un exposé général sur la situation financière de la Ville de Bromont et je traiterai des sujets suivants :

- *les états financiers 1998 ;*
- *les orientations et priorités inscrites au budget 1999 ;*
- *l'aperçu de la situation financière estimée au 31 décembre 1999;*
- *le programme triennal d'immobilisations ;*
- *la rémunération des élus ;*
- *le dépôt de la liste des contrats de plus de 10 000\$.*

**LES ÉTATS FINANCIERS 1998 VÉRIFIÉS PAR LA FIRME ALLAIRE
ROBERGE LEGENDRE**

- *Les recettes totales pour l'année 1998 ont été de 11 584 287\$, alors que les dépenses totales se chiffrent à 10 951 823\$. Après les affectations, la Ville a réalisé un excédent de 632 464\$.*
- *Le surplus accumulé est passé de 684 807\$ au 1^{er} janvier 1998 à 963 604\$ au 31 décembre 1998.*
- *La dette à long terme se chiffrait à 27 569 644\$ au 31 décembre 1998 alors qu'elle se chiffrait à 30 271 462 le 31 décembre 1997.*

8 novembre 1999

- *Le fonds de roulement est de 500 000\$ et le capital non engagé au 31 décembre 1998 est de 233 850\$.*
- *Le fonds des parcs s'élève à 10 721\$.*

LES ORIENTATIONS ET LES PRIORITÉS INSCRITES AU BUDGET 1999

Le Conseil municipal avait fixé en décembre 1998 les priorités de travail pour l'exercice financier 1999. En voici la liste :

- *Le développement d'outils de communication avec les citoyens ;*
- *La cueillette d'information sous forme de sondages ;*
- *La révision du règlement d'affichage ;*
- *L'appui au développement résidentiel ;*
- *La relance des centres commerciaux ;*
- *La révision des structures administratives ;*
- *L'implantation d'une nouvelle philosophie de gestion ;*
- *Le développement de politiques en matière de gestion du territoire ;*
- *La réduction de la dette ;*
- *La réduction du taux de taxes ;*
- *L'augmentation des revenus.*

Il me fait plaisir de vous informer des réalisations, non exhaustives, découlant des priorités établies :

- *La publication du bulletin municipal Voici Bromont ainsi que la conception et la mise en opération du site WEB de la Ville;*
- *La distribution, l'analyse et la publication des résultats de deux sondages ;*
- *L'amorce d'une réflexion sur la refonte du plan et des règlements d'urbanisme ;*
- *La mise en place de mesures temporaires visant l'affichage et la signalisation ;*
- *La contribution financière à l'Association pour la promotion résidentielle de Bromont (APRB). Les efforts conjugués ont contribués à la construction de quarante (40) nouvelles maisons en 1999 ;*
- *L'implication de la Ville pour supporter les événements influençant le développement commercial ;*
- *L'analyse des structures administratives et l'engagement d'un gestionnaire principal, directeur du développement ;*
- *La mise en marche d'un programme de gestion de la qualité des services ;*

8 novembre 1999

- La réduction de la dette de 2 323 459\$;
- La baisse de 4¢ du taux de la taxe ;
- L'augmentation des revenus par l'implantation de nouvelles résidences et d'industries et de nouveaux commerces. Au 31 octobre 1999, la valeur des permis de construction émis se chiffre à 8 085 772\$;
- La croissance économique par la mise en candidature de la Ville de Bromont pour l'obtention de subventions gouvernementales dans le cadre du programme fédéral de Collectivité ingénieuses et dans le cadre du programme provincial de Carrefour de la nouvelle économie (CNE).

L'APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE ESTIMÉE AU 31 DÉCEMBRE 1999

Les recettes prévues au budget étaient de 10 229 479\$ tandis que les recettes anticipées se chiffrent à 10 443 569\$. Ce qui représente une augmentation des recettes de 214 090\$.

L'estimé des dépenses est de 10 330 505\$ ce qui représente une augmentation des dépenses de 101 026\$ par rapport au budget.

Le surplus prévu est estimé, au 31 décembre 1999, à 113 064\$.

La dette, au 31 décembre 1999, se chiffrera à 25 078 505\$.

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 1999-2000-2001

Le programme triennal d'immobilisations prévoyait, pour l'année 1999, des dépenses de l'ordre de 742 715\$. Des travaux, au montant de 598 441\$, ont ou auront été réalisés :

-	Ordinateurs et logiciels	24 389\$
-	Modifications ordinateurs, usine de filtration	50 000\$
-	Entretien des ponts	31 134\$
-	Parc de planches à roulettes	10 824\$
-	Revitalisation station de pompage	142 600\$
-	Véhicules de police	31 314\$
-	Équipement pour les pompiers	49 180\$
-	Jeux dans les parcs	12 166\$
-	Travaux, rue de Lévis	62 845\$
-	Pavage de rue	134 502\$
-	Drainage, rue des Deux-Montagnes	39 487\$
-	Numérisation de la matrice graphique	10 000\$

8 novembre 1999

LE BUDGET DE L'AN 2000

Lors d'une séance spéciale qui se tiendra le 13 décembre 1999, nous procéderons à l'adoption du budget pour l'exercice financier 2000 conformément aux priorités que le conseil s'est fixées. Ce budget sera orienté vers la rationalisation et la compression des dépenses.

LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

	SALAIRE	ALLOCATION DE DÉPENSES
MAIRESSE	23 930\$	11 868\$
CONSEILLERS	7 955\$	3 978\$

LE DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 10 000\$

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de 10 000\$ que la Ville a conclu depuis le dernier rapport de la mairesse sur la situation financière. Cette liste est disponible au bureau de l'adjoint au greffe de la Ville de Bromont.

CONCLUSION

Durant l'année 1999, la Ville a connu un vent de renouveau et de progrès en ce qui a trait au sentiment de fierté et d'appartenance des Bromontois et des Bromontoises. Les partenariats se développent de plus en plus entre la Ville et ses citoyens et ses citoyennes, les corporations, les organismes sans but lucratif et les entreprises, pour le plus grand bénéfice de tous.

Je désire remercier les conseillers et la conseillère, tous les employés de la ville et les organismes para-municipaux pour l'énergie et le cœur qu'ils mettent dans leur travail.

Je remercie tous les citoyens et les citoyennes pour l'honneur et l'opportunité qu'ils m'ont donnés de les servir. Leur appui, leurs critiques constructives et leur participation sont des facteurs essentiels de succès. Ensemble, faisons de la Ville de Bromont la collectivité ingénieuse par excellence de l'an 2000.

La mairesse

Pauline Quinlan

8 novembre 1999

En outre, la liste des contrats dont la valeur est supérieure à 10 000\$ est déposée :

NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT	OBJET DU CONTRAT
ALLAIRE, ROBERGE, LEGENDRE	3 801,58 \$	PREPARATION DOSSIER DE VERIFICATION
	14 953,25 \$	VERIFICATION
TOTAL FACTURES	18 754,83 \$	
AQUEDUC LEVIS INC.	12 537,73 \$	RINCAGE UNIDIRECTIONNEL-RESEAU AQUEDUC
AERO FEU LTEE	6 521,92 \$	TUYAU GOMTEX 900
	18 963,48 \$	ENSEMBLE BUNKER
TOTAL FACTURES	25 485,40 \$	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE BROMONT	17 000,00 \$	SUBVENTION
	8 000,00 \$	PERMIS DE CONSTRUCTION
TOTAL FACTURES	25 000,00 \$	
ASSURANCE-VIE DESJARDIINS	37 464,22 \$	ASSURANCES COLLECTIVES
	186 284,89 \$	FONDS DE PENSIONS
TOTAL FACTURES	223 749,11 \$	
AUORE FLORALE	34 967,57 \$	ENTRETIEN DES PARCS
BEAULIEU, COUTU, BELANGER & ASS.	77 600,76 \$	EVALUATEUR
(E)	11 833,20 \$	CONTRAT M.A.J. DERNIER VERSEMENT
TOTAL FACTURES	89 433,96 \$	
BROMONT TERASSE	8 795,97 \$	DENEIGEMENT
	74 145,73 \$	DIVERS TRAVAUX DE PAVAGE
TOTAL FACTURES	82 941,70 \$	
CHEVRIER, LAPORTE ET ASS. INC.	36 855,21 \$	ASSURANCES GENERALES
CIMCO REFRIGERATION	10 064,69 \$	RECUPERATEUR DE CHALEUR
	3 289,72 \$	RESERVOIRS DE 100 GALLONS
TOTAL FACTURES	13 354,41 \$	
CLUB SPORTIF DE BROMONT	20 000,00 \$	SUBVENTION
CMP MAYER INC.	13 830,61 \$	POMPE CET 25HP
COGECO RADIO-TELEVISION	12 610,17 \$	PUBLICITE RESIDENTIELLE
CONSTRUCTION DJL INC.	275 089,60 \$	DIVERS TRAVAUX DE PAVAGE
(E)	54 773,32 \$	TRAVAUX LEVIS & CHAMPLAIN
(E)	40 909,82 \$	TRAVAUX DEUX-MONTAGNES
TOTAL FACTURES	370 772,74 \$	
CONSTRUCTION DENIS RIOUX (LES)	19 914,24 \$	TRAVAUX VELODROME
	8 656,75 \$	TRAVAUX SALLE DE COMPRESSEURS
TOTAL FACTURES	28 570,99 \$	
CONSTRUCTION DU BASSIN (E)	18 864,10 \$	REFECTION PONTS CH. BERGERON & MATAPEDIA

CONSULTANT S.M. INC.	31 409,00 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
CONTROLES LAURENTIDES (LES)	53 723,58 \$	MODIFICATION INFORMATIQUE PASSAGE AN 2000- USINE DE FILTRATION
DBR INFORMATIQUE	7 973,52 \$	ACHAT DE TROIS ORDINATEURS
	2 264,62 \$	SERVICE PROFESSIONNEL
TOTAL FACTURES	10 238,14 \$	
DEGREMONT INFILCO LTEE	10 766,00 \$	ACHAT DE CHARBON ACTIF
DERAGON AUTO CITE INC.	32 433,14 \$	VEHICULE DE POLICE
DESBIENS TECHNI-SERVICES INC.	13 803,00 \$	REFECTION DES PONTS
DYNABEC INFORMATIQUE MUNICIPALE INC.	35 937,73 \$	CONTRAT DE SOUTIEN LOGICIEL ET ENTRETIEN
(E)	7 079,91 \$	ACHAT PROLOGICIEL
TOTAL FACTURES	43 017,64 \$	
ENTREPRISE GAGNE & FILS ENRG.	14 654,47 \$	DENEIGEMENT
ENTREPRISES ANDRE B. FOURNIER INC.	19 627,86 \$	FAUCHAGE
(E)	3 157,57 \$	DERNIER VERSEMENT CONTRAT 1999
TOTAL FACTURES	22 785,43 \$	
ENTREPRISE CHOINIÈRE INC. (1996)	13 529,78 \$	DIVERS TRAVAUX DE PAVAGE
	48 522,55 \$	DENEIGEMENT
TOTAL FACTURES	62 052,33 \$	
EQUIPEMENTS RECREATIFS JAMBETTE INC.	12 604,55 \$	MODULE DE JEUX
	8 290,86 \$	JEUX RECRÉATIFS POUR LES PARCS
TOTAL FACTURES	20 895,41 \$	
EXCAVATION C.S. FULFORD	69 807,60 \$	DENEIGEMENT
EXCAVATION ET DENEIGEMENT SHEFFORD(E)	98 009,28 \$	DENEIGEMENT 1999-2000
G.V.I. INC.	45 170,05 \$	DENEIGEMENT
	2 749,10 \$	FOSSE
	3 859,09 \$	PATINOIRE
TOTAL FACTURES	51 778,24 \$	
GAZ METROPOLITAIN	18 212,66 \$	GAZ
GESTION DES LOISIRS DE BROMONT	98 000,00 \$	SUBVENTION
HUARD EXCAVATION INC. (E)	14 058,81 \$	ENTRETIEN COURS D'EAU TAYLOR
HYDRO QUEBEC	427 259,69 \$	ELECTRICITE
INTERSAN INC.	235 128,08 \$	COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES
LA PRESSE LTEE	11 588,31 \$	PUBLICITE RESIDENTIELLE
	2 416,04 \$	ANNONCE POSTE DE DIRECTEUR
TOTAL FACTURES	14 004,35 \$	
LIGNES DE STATIONNEMENT RIVARD INC.	18 879,80 \$	MARQUAGES DES RUES
M.R.C. HAUTE YAMASKA	214 443,11 \$	QUOTE-PART
MINES SELEINES	102 869,78 \$	ACHAT DE SEL POUR DEGLACER LES ROUTES

(E)	8 841,32 \$	ACHAT DE SEL POUR DEGLACER LES ROUTES
TOTAL FACTURES	111 711,10 \$	
MOTEURS ELECTRIQUES GAUDREAU ENR.	13 506,25 \$	REPARATION MOTEURS ET POMPES
NEVCO SCOREBOARD LTEE	12 258,71 \$	CHRONOMETRE ET HORLOGE
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION	24 966,00 \$	CONTRIBUTION FINANCIERE
OSTIGUY & ROBERT INC. (E)	11 901,64 \$	DRAINAGE TERRAIN DE SOCCER
PEPINE, LETOURNEAU	24 000,00 \$	REGLEMENT - HOPITAL DOUGLAS
PETE PERSON INC.	20 008,22 \$	ACHAT DE GRAVIER
PETRO SUD-OUEST INC.	22 320,79 \$	ACHAT DE DIESEL
POMPEX INC.	3 160,89 \$	POMPE ELECTRIQUE SUBMER
	3 633,85 \$	POMPE FLYGT MODEL CP-3
	2 285,91 \$	POMPE FLYGT MODEL CP-3
	2 594,16 \$	VERIFIER STATION DE POMPAGE
TOTAL FACTURES	11 674,81 \$	
PRODUITS CHIMIQUES CALCO LTEE	35 451,36 \$	ACHAT DE CALCIUM LIQUIDE
PRODUITS CHIMIQUES GENERAL	20 740,98 \$	ACHAT D'ALUMINIUM LIQUIDE
REGIE AEROPORTUAIRE REGIONALE	103 000,00 \$	SUBVENTION
ROBICHAUD, YVON ME	8 152,05 \$	HON. PROF.- RE: LEON LECLERC
	2 444,28 \$	HON. PROF.- RE: CONSULTATIONS GENERALES
TOTAL FACTURES	10 596,33 \$	
SERVISYS INC.	23 122,35 \$	ENTRETIEN VENTILATION
SOCIETE ASSURANCE AUTOMOBILE DU QC	14 564,00 \$	IMMATRICULATION
SSQ VIE	28 888,84 \$	ASSURANCES COLLECTIVES
STANCHEM INC.	23 884,03 \$	ACHAT DE CHLORE
TRANSPORT DONALD LANGELIER ENR. (E)	60 313,81 \$	DENEIGEMENT 1999-2000
ULTRAMAR LTEE	30 541,74 \$	ACHAT D'ESSENCE
UNION MUNICIPALITES DU QUEBEC	3 983,44 \$	COTISATION ANNUELLE
	16 678,63 \$	ETUDE DE REORGANISATION
TOTAL FACTURES	20 662,07 \$	
VILLE DE COWANSVILLE	42 000,00 \$	SYSTEME DE COMMUNICATION
VILLE DE GRANBY	27 611,64 \$	ENTENTE LOISIRS
POLICIERS	384 059,16 \$	SALAIRES
EMPLOYES MUN. SYNDIQUES	819 874,88 \$	SALAIRES
(E) ENGAGEMENT		

8 novembre 1999

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES ORDURE MÉNAGÈRES, DES
MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS VOLUMINEUX
ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 448, 555 ET 634**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente un règlement concernant l'enlèvement des ordures ménagères, des matières recyclables et des déchets volumineux annulant les règlements numéros 448, 555 et 634.

1999-11-448

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 833-1999 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES ORDURE
MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS
VOLUMINEUX ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 448, 555
ET 634**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De dispenser l'adjoint au greffe d'effectuer la lecture du règlement numéro 833-1999 intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 833-1999 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS VOLUMINEUX ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 448, 555 ET 634 », lors de son adoption.

ADOPTÉ

1999-11-449

**AUTORISATION DONNÉE D'ALLER EN SOUMISSION PUBLIQUE
RELATIVEMENT À LA CUEILLETTE ET AU TRANSPORT DES
DÉCHETS SOLIDES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES.**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du Projet d'un plan de gestion intégré des matières résiduelles présenté par Monsieur André Benoît, gestionnaire principal, directeur du développement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

8 novembre 1998

D'autoriser l'administration à aller en soumission publique relativement à la cueillette et au transport des déchets solides et des matières recyclables, contrat pour une durée de cinq (5) ans selon l'option C du document de Monsieur André Benoît.

ADOPTÉ

1999-11-450

**LOCATION D'UNE AUTOMOBILE POUR LE SERVICE DE GESTION
DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes (L.Q.Q., c. C-19), toute municipalité peut, aux fins de sa compétence, conclure une entente avec un organisme à but non lucratif, dans le but d'acheter conjointement du matériel ou des matériaux ;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 29.9.2 de cette loi, la partie responsable de l'exécution d'une entente conclue en vertu de cet article 29.5, peut déléguer, par entente, cette exécution au directeur général des achats, désigné en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (L.R.Q., c.S-4) ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de cet article 29.9.2, les règles d'adjudication des contrats par une municipalité ne s'appliquent pas aux acquisitions effectuées ou dont les conditions ont été négociées par le directeur général des achats ou par un ministère conformément aux règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., C.a-6)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont conclue avec l'union des municipalité du Québec (U.M.Q.), une entente ayant pour but l'acquisition ou la location de matériel ou de matériaux dont des véhicules et des équipements informatiques.

QUE la ville de Bromont soit désignée responsable de l'exécution de cette entente à la condition qu'elle délègue, par entente, cette exécution au directeur général des achats, désigné en vertu de l'article 3 de la Loi sur le service des achats du gouvernement ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des Municipalités du Québec et au directeur général des achats.

ADOPTÉ

8 novembre 1998

N. M.

**DEMANDE D'UTILISATION D'UN TERRAIN FAITE PAR LE CLUB
SPORTIF DE BROMONT : PISTE BMX – BROMONT ET SIGNATURE
D'UNE ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DUDIT TERRAIN**

Le sujet numéro 5.3 est reporté à une séance subséquente.

1999-11-451

**DEMANDE POUR PROLONGER L'AUTORISATION D'ENTREPOSER
DE LA TERRE VÉGÉTALE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Robert Lequin, président de Bromont Terrasse inc., concernant une demande de prolongation du certificat d'autorisation émis jusqu'au 1^{er} octobre 1999, pour de l'entreposage de terre végétale sur un terrain vacant ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde à Monsieur Robert Lequin une prolongation de son certificat d'autorisation pour entreposer de la terre végétale sur un terrain vacant situé à l'intersection du boulevard de Bromont et de la rue Shefford, jusqu'au 1^{er} juin 2000.

ADOPTÉ

1999-11-452

**RÉPERTOIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES DE GRANBY ET
RÉGION—ÉDITIONS 2000 : DEMANDE DE CONTRIBUTION
FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la ville de Bromont ne souhaite pas être commanditaire pour l'édition 2000 du répertoire des services communautaires de Granby et région.

ADOPTÉ

8 novembre 1998

1999-11-453

**RÉSOLUTION D'INTENTION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE
SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVEMENT À L'ÉVALUATION
MUNICIPALE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'il est dans l'intention de la Ville de Bromont de déléguer à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska de confectionner le rôle d'évaluation de la ville et que, pour ce faire, la Ville de Bromont a en outre l'intention de signer avec la MRC une entente donnant effet à ladite délégation de pouvoir.

QUE l'entente devra faire mention des éléments suivants :

- Que la Ville de Bromont participera à la sélection et entérinera le choix de la firme d'évaluation qui s'occupera de la partie industrielle du rôle d'évaluation ;
- Que la Ville de Bromont mandatera les avocats qui la représenteront lors de contestations lors des contestations d'évaluation et ce, même si un montant de 3 000\$ est inclus dans le montant d'honoraire de base ;
- Que les causes pendantes concernant les contestations d'évaluation soient, selon la volonté de la Ville, accordées à la firme Beaulieu Coutu ou à la MRC qui facturera la Ville selon le coût réel.

ADOPTÉ

1999-11-454

**RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES CONVENTIONS
COLLECTIVES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur André Benoît, Gestionnaire principale, directeur du développement, soit responsable de l'application des conventions collectives en remplacement de la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

8 novembre 1998

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

1999-11-455

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., ADJOINT AU GREFFE